

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**28ÈME CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière de développement économique,

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise en 2014 la 28^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des meilleurs vins de notre territoire,

Considérant que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication pour la diffusion des résultats,

Considérant qu'elle trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la communauté de communes, en particulier dans le cadre de « A vivre ! la Foire-Expo », organisée chaque année, ou bien des actions œnotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal,

Considérant qu'au delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux viticulteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

Considérant que depuis 2004, la communauté de communes enregistre un nombre croissant de participants, confirmant l'ancrage territorial de ce concours et l'intérêt des producteurs pour cette opération, comme en témoigne le document ci-joint,

Considérant que le montant de l'opération est de 100 000 € TTC, et qui sera proposé dans le cadre du prochain vote du budget primitif 2014,

Considérant qu'afin de limiter l'autofinancement de la communauté de communes, il convient dès à présent de se prononcer sur les financements envisagés, conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
28ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication & Insertions pub.	73 000,00 €	73%	Conseil général de l'Hérault	20 000,00 €	20%
Organisation du concours	26 000,00 €	26%	Conseil régional Languedoc Roussillon	20 000,00 €	20%
Imprévus	1 000,00 €	1%	Participations privées	6 000,00 €	6%
			PART FINANCEURS / PRIVES	46 000,00 €	46%
			PART CCVH	54 000,00 €	54%
TOTAL TTC	100 000,00 €	100%	TOTAL TTC	100 000,00 €	100%

- de solliciter le soutien financier des partenaires publics suivants :
 - o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 20 000 €,
 - o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 20 000 €,
- d'approuver le montant des recettes privées à percevoir au titre de la participation des caves au Concours, à savoir :
 - *15 € TTC/produit présenté pour les vins blancs, rosés ou rouge ;
 - *8 € TTC/produit présenté pour les vins spéciaux de type Carthagène et vins passerillés (non éligibles au « grand prix » du fait de volumes de production souvent faibles) ;
- de fixer le montant du repas de remise des prix : 35 € TTC/personne (tarif grand public)
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 941 le 11/02/2014
 Publication le 11/02/2014
 Notification le
 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 11/02/2014
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165712-DE-1-1
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

